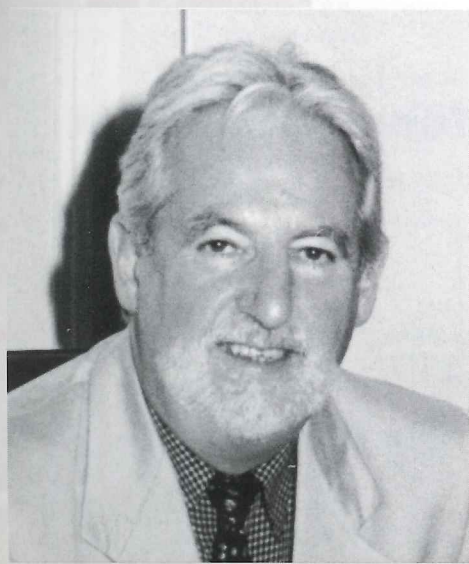


BULLETIN MUNICIPAL MENNECEY INFO

Journal d'informations locales n° 7 - avril 2002

La lettre du Maire

BUDGET PRIMITIF 2002



Chères Menneçoises, chers Menneçois,

Menneçois en leur accordant le crédit du service bien fait.

Notre budget primitif 2001, nous a permis de traverser l'année sans avoir recours à l'emprunt. Nous avons assaini les finances en réglant de nombreux arriérés. Seule reste la dette du mobilier de la salle socio-éducative qui a été payée par le Conseil Général en 1996 et dont nous avons négocié le remboursement sur trois ans.

L'année 2001 a été consacrée à réorganiser notre administration et à entrer dans le cadre des 35 heures par semaine ou dans l'annualisation à 1600 heures du temps de travail.

Si nous avons été quelquefois taxés d'immobilisme sur nos investissements en 2001, nous ne méritons pas cette critique sur le fonctionnement et la gestion avec la mise en place :

- d'une administration pyramidale avec un organigramme prenant en considération les grades des personnels, créant ainsi une mairie digne d'une ville de 13 000 habitants,
- de fiches de postes pour mieux cerner les besoins des services,
- de réunions programmées des chefs de services sous l'autorité de la Direction Générale,

- d'un calendrier annuel des réunions du Comité Technique Paritaire, du Comité d'Hygiène et Sécurité avec la nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre (ACMO),

- de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail avec différentes propositions,

- d'une facilité d'accueil pour nos administrés avec l'ouverture de certains services les samedis matin et les lundis soir,

- de la création d'une enveloppe complémentaire pour légaliser des indemnités,

- de l'étude et de la réalisation prochaine d'une centrale d'achats,

- d'un regroupement des régies. Pour ces progrès, nous avons connu et apprécié la participation d'une grande majorité du personnel.

Avec une information constante, une concertation avec les associations, les habitants, nous avons abordé les dossiers importants : la papeterie, le couloir aérien, l'intercommunalité, les gens du voyage... en traitant ces affaires au mieux pour les intérêts de notre commune.

Dans leur compétence, les adjoints au maire avec leurs commissions se sont attachés à répondre aux attentes du monde scolaire, de la petite enfance, du sport, de la culture, des associations. Les animations ont été soutenues avec de beaux succès ; l'information et la communication multipliées.

Nous avons été vigilants sur l'environnement, la sécurité, l'urbanisme.

Ceux qui verraient de l'autosatisfaction dans cette présentation des activités passées seraient loin de mes intentions, car je ne vise qu'à mettre en lumière le travail de vos élus et de votre administration.

Durant cette année 2001, nous avons fait le choix d'une réorganisation des services municipaux, d'un fonctionnement serré, d'une rigueur de gestion :

- ✓ en résorbant le déficit antérieur,
- ✓ en assurant cependant un fonctionnement sans asphyxier les services,
- ✓ en faisant face à une masse salariale importante, plus de 60 %, et un endettement conséquent qui handicape le budget de fonctionnement,

- en présence :

- ✓ d'une population qui s'accroît et qui est demandeuse,
- ✓ d'une inflation, certes légère, mais qui se répercute partout,
- ✓ d'une politique municipale, basée depuis 1996 sur la non augmentation de l'impôt,
- ✓ d'une diminution très nette des recettes, exemple : le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle est passé de 6 150 000 frs (937 561,46 euros) en 1998 à 1 980 000 frs (301 849,05 euros) en 2001 et à 169 218,41 euros (1 110 000 frs) en 2002 sans compensation.

SOMMAIRE

- ➔ LA LETTRE DU MAIRE
- ➔ BUDGET
- ➔ INFOS VILLAGE
- ➔ LA VIE DES ASSOCIATIONS
- ➔ INFOS VILLAGE

Bulletin Municipal (Mennecey Info)

MAIRIE Tél. : 01 69 90 80 30 - Fax : 01 64 57 00 41

Directeur de la publication : Monsieur le Maire
Rédaction : Service Communication de la Mairie
La Rédaction accepte de répondre et de transmettre aux associations les remarques des Menneçois

Réalisation : COPYPRINT - 01 60 75 82 02 - Corbeil-Essonnes
Tirage à 5400 exemplaires - Dépôt légal n° 7 : avril 2002 ISSN.024.16395

Comment, dans cet engrenage, dans ces conditions peut-on équilibrer un budget de fonctionnement en recette et en dépense sans lever l'impôt même en maîtrisant l'embauche et en rationalisant les achats ! Ce retour à l'impôt va nous permettre :

- ✓ d'équilibrer notre budget de fonctionnement,
- ✓ de limiter l'emprunt,
- ✓ de créer un autofinancement qui nous accordera un crédit auprès des banques.

Ce budget 2002 s'inscrit dans un programme pluriannuel d'investissement avec des ambitions raisonnées, une bonne lisibilité et un apport important de subventions.

Il s'articule autour :

- ✓ d'un contrat régional globalisé avec 50 % de subventions pour le Centre Ville, les travaux de réfection de l'Orangerie II et 70 % pour la Maison de la Petite Enfance. Ce programme se mûrit dans une concertation d'abord restreinte, mais il va connaître dans les mois à venir le jugement et l'avis des Menneçois avec une présentation de plans et de maquettes,
- ✓ de la réalisation du cimetière,
- ✓ de projets pour notre bibliothèque,
- ✓ d'importants travaux de voirie (ex : la rue de la Fontaine,) et d'éclairage,
- ✓ de la rénovation de nos bâtiments scolaires dans le respect de la conformité compte tenu des nouvelles législations,
- ✓ de l'entretien et des travaux dans nos bâtiments communaux,
- ✓ d'un soin attentif de nos espaces verts,
- ✓ d'un important projet informatique qui concerne notre administration et nos écoles primaires,
- ✓ et, bien sûr, la mise en place de la très attendue Police Municipale.

Ce programme d'investissements proposé sur cinq ans permet de mieux préparer les

demandes de subventions et de dotations globales d'équipement. Un emprunt global pour le mandat pourra être négocié en privilégiant de conserver le même encours de dette en fin de mandat que celui existant en début de celui-ci.

La levée de l'impôt (voir l'article de Bernard Bouley adjoint aux finances) est toujours sujette à des critiques. Mais si nous souhaitons que Mennecy conserve ses nombreuses structures sportives, scolaires, culturelles avec une bonne qualité d'accueil, si nous considérons que la sécurité est primordiale et que Mennecy doit garder un très bon cadre de vie, nous devons accepter avec compréhension cette situation.

Je m'applique dans cet éditorial à vous informer objectivement et à éviter les critiques stériles comme cet exemple probant entre autres : pour l'Espace Culturel, il m'est reproché d'avoir refusé une subvention de 31 000 euros du Conseil Général, car je ne souhaitais pas lier notre programmation autoritairement à une charte et à obliger notre administration à embaucher un directeur avec un salaire annuel brut de 39600 euros ! Pour porter un jugement il semble nécessaire de connaître toutes les données du problème.

MEDITONS

« Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant plaisir à en remarquer dans les autres ».

François de la Rochefoucauld

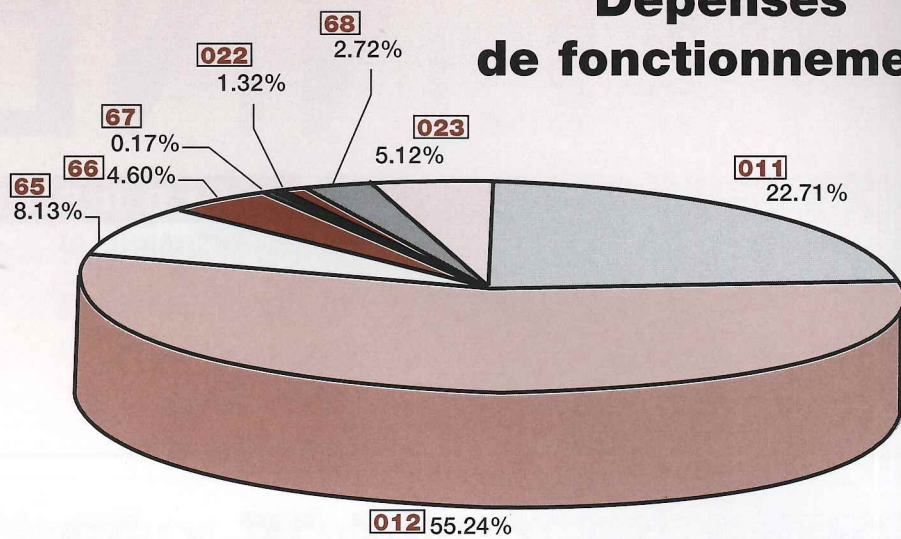
Monsieur José BAGHAD a quitté notre conseil pour des raisons professionnelles. Madame Monique ROYER nous rejoint. Bien que dix septième sur la liste Mennecy Maintenant elle profite de l'opportunité du désistement des neuf membres qui la précèdent. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Joël MONIER
Maire

Avec mes sentiments dévoués et sincères
J. Monier

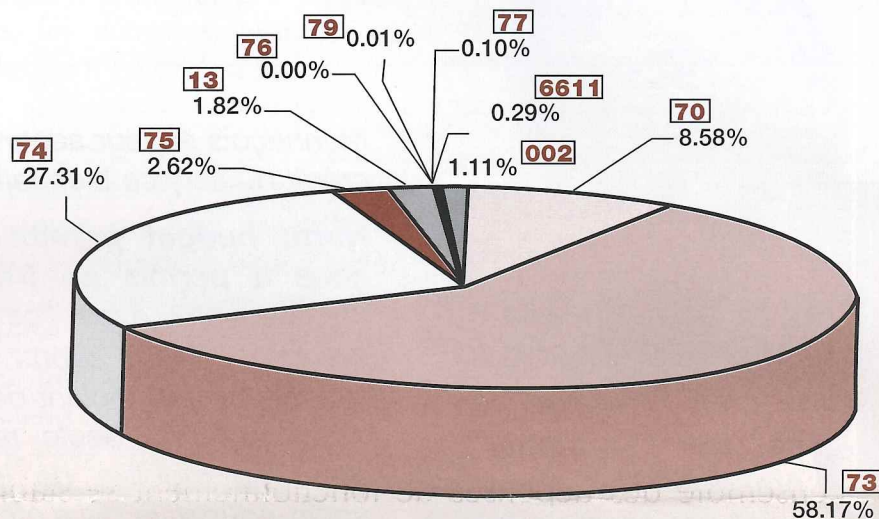
BUDGET

Dépenses de fonctionnement



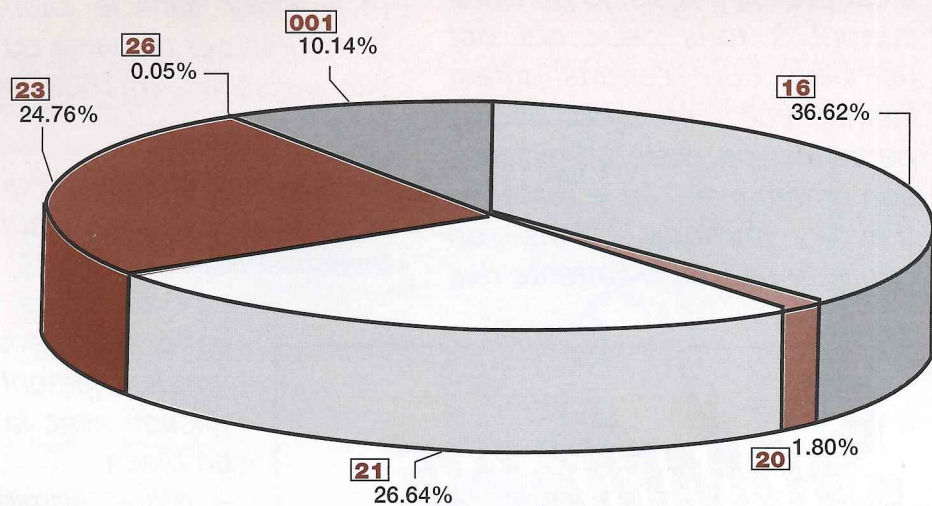
- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 65 Autres charges gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 022 Dépenses imprévues Fonct.
- 68 Dotations aux amortissements
- 023 Virement à la sect. d'investis.

Recettes de fonctionnement



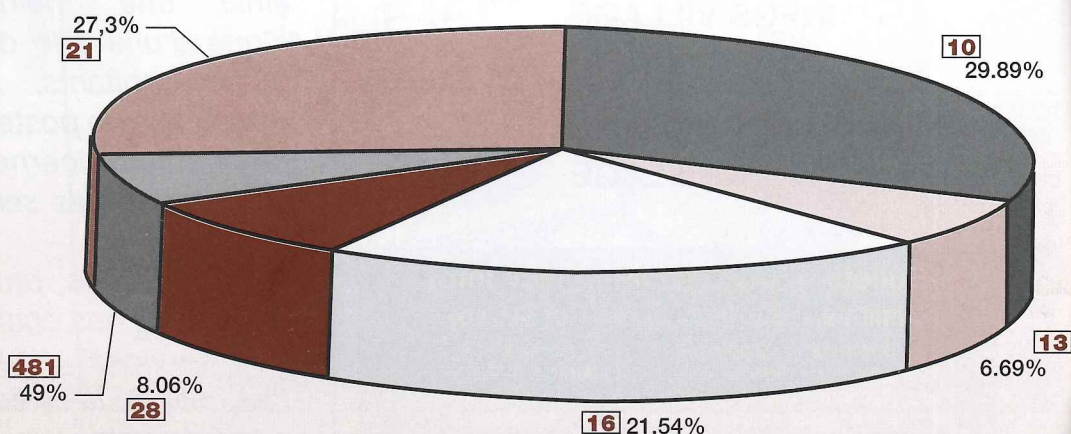
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits gestion courant
- 13 Atténuation de charges
- 76 Produits financiers
- 79 Transfert des charges
- 77 Produits exceptionnels
- 6611 ICNE contrepassation
- 002 Résultats antérieurs

Dépenses d'investissement



- 16 Remboursement d'emprunts
- 20 Immobilisations incorporelles
- 21 Immobilisations corporelles
- 23 Immobilisations en cours
- 26 Participations et créances
- 001 Déficit 2001 de la section

Recettes d'investissement



- 10 Dotations Fonds divers Réserves
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 28 Amortissement des immos
- 481 Charges à répartir plusieurs exe
- 21 Virement de la section de fonct.

GENERAL 2002

INVESTISSEMENT : 2 819 621.00 €

FONCTIONNEMENT : 15 065 938.00 €

Les principales priorités en investissement :

- 513 189 € 1^{ère} tranche de réfection de la rue de la Fontaine
- 193 747 € grosses réparations de voirie et remise à neuf de l'éclairage public selon un programme pluriannuel établi
- 77 403 € acquisition de matériels d'entretien pour les espaces verts
- 62 504 € montage du dossier contrat régional
- 96 575 € informatique pour les services administratifs et les écoles primaires (mise en réseau, internet, logiciels et matériels)
- 390 904 € gros travaux dans les bâtiments (dont 152 449 € dans les bâtiments scolaires)
- 15 245 € projet du nouveau cimetière
- 13 416 € équipements à l'espace culturel
- 16 858 € mobiliers scolaires
- 29 880 € équipement et aménagement des espaces verts

Ces investissements seront réalisés grâce à un autofinancement en forte croissance (770 936 €), au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA - 251 792 €), à la Dotation Globale d'Équipement (DGE - 136 406 €)

le fonctionnement : stabilisation des dépenses

- 8 572 208 € dépenses de personnel identiques à 2001 (après une augmentation de près de 12% par an depuis 1995)
- l'ensemble des dépenses de fonctionnement se stabilise après une année 2001 en baisse sensible due à la mise en place progressive d'un contrôle de gestion et d'un service achat
- les services aux habitants sont accrus en particulier par la mise en place d'une véritable police municipale
- les subventions à nos associations sont globalement les mêmes qu'en 2001 (128 647 € pour les associations sportives et 96 003 € pour les associations culturelles)
- pour la première année une subvention est attribuée à notre CCAS (30 490 €)

le fonctionnement et les recettes :

- une forte baisse du fonds départemental de la taxe professionnelle liée principalement au déménagement d'AIR INTER sur ROISSY et à IBM dans le contexte de regroupement des villes de CORBEIL et du COUDRAY. De 937 712 € en 1998 nous obtiendrons 169 219 € cette année, **soit une baisse de 768 493 € en 4 ans sans aucune compensation**
- la dotation globale de fonctionnement, malgré une légère hausse, est beaucoup plus faible que la plupart des communes de même importance.

Afin d'assurer un parfait équilibre de notre budget de fonctionnement, de réaliser les investissements nécessaires au maintien en bon état de notre patrimoine par un autofinancement raisonnable limitant le recours à l'emprunt, nous devons cette année envisager une hausse des impôts.

Les taux d'imposition en 2002 :

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Taux 2001	14.34 %	12.63 %	95.01 %	19.00 %
Taux 2002	15.05 %	15.16 %	99.71 %	19.90 %
Moyenne France	13.25 %	18.87 %	51.66 %	14.34 %

L'endettement :

L'encours global de la dette était de 10 458 000 € en 2000, il passera à 86 530 000 € cette année, soit par habitant une dette de 666 € (moyenne nationale 915 €).

La non réalisation d'emprunt en 2001 a naturellement fait baisser sensiblement notre endettement qui se trouve dans des normes tout à fait rationnelles.

BAISSE

de la taxe sur les ordures ménagères :

La taxe sur les ordures ménagères baissera cette année. Son taux passera de 7,06 % en 2001 à 6,95% en 2002.

Sur le Mennecy Info Spécial de Décembre 2001, le Service Communication / Animation vous informait de la création dès 2002, d'une rubrique appelée "Chronique de Mon Quartier" dont l'objet serait de parler de chacun des quartiers de Mennecy. Encore fallait-il " planter le décor " et parler avant tout de la Ville. C'est l'esprit de l'article qui suit...

... CHRONIQUE DE MON QUARTIER

Une commune est une division territoriale administrée par un Maire, assisté du Conseil municipal

Mais une commune c'est aussi :

- un nom,
- un territoire défini,
- une population,
- des quartiers différents,
- des activités culturelles, sportives, commerciales et industrielles.

MENNECY⁽¹⁾ dont la forme écrite la plus ancienne, *Manassiacum*, semble provenir du nom propre romain *Minacius*, d'après les excellents travaux effectués sur le sujet.

MENNECY, département de l'Essonne, se situe aux portes d'une Essonne-Sud rurale et verdoyante, serrée entre Beauce et Brie.

Elle s'étale sur une superficie d'environ 1 200 hectares⁽²⁾, dont près de 600 hectares d'espaces verts.

Son altitude par rapport au niveau de la mer est de 97 mètres à la Verville et de 52,4 mètres dans le quartier de la gare.

Elle est traversée par un cours d'eau, l'ESSONNE long d'environ 90 km, dont le débit moyen est de l'ordre de 54 000 m³/heure⁽³⁾ pouvant atteindre 90 000 m³/heure en période de crue.

Commune essentiellement agricole jusqu'au début des années 50, MENNECY se transforme petit à petit en un bourg commercial et industriel.

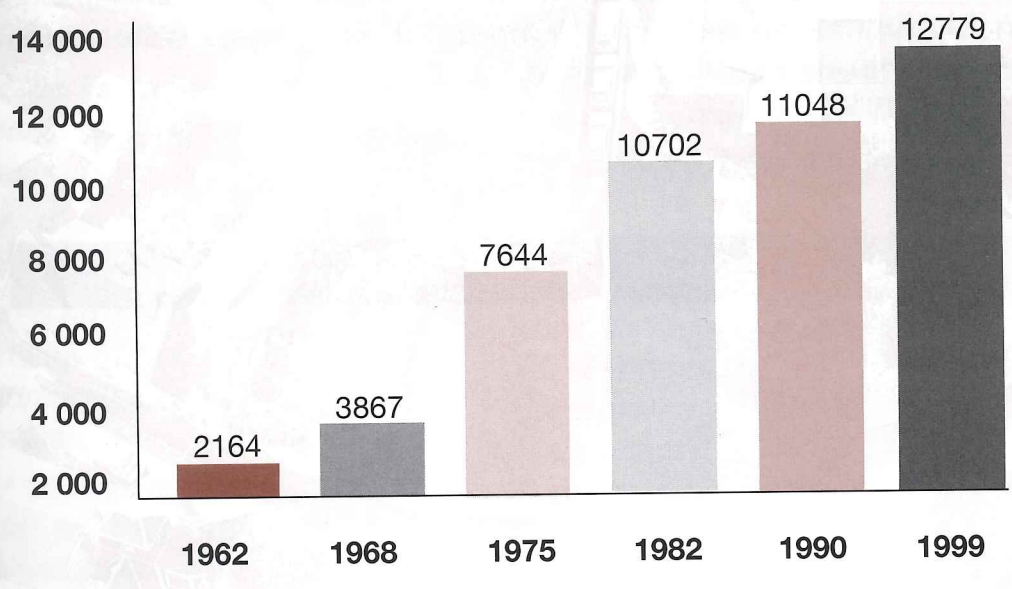
Le nombre d'agriculteurs diminue, alors que celui des employés et des ouvriers augmente.

La population s'accroît donc plus rapidement.

Pour mémoire

La population depuis 1962

(Source : Insee, recensement de la population)



L'apport de cette population coïncide d'une part, avec le développement de la politique générale du logement individuel en France et d'autre part avec l'implantation d'un nouveau village (Levitt).

Si bien qu'aujourd'hui, MENNECY est une commune pimpante et dynamique, où il fait bon vivre dans une nature domestiquée, mais toujours verdoyante.

Sachez que Mennecy c'est :

12 779 habitants (recensement 1999)

dont 6 540 femmes et 6 239 hommes

Tranches d'âge

- moins de 20 ans : 29,1 %
- de 20 à 59 ans : 55,5 %
- de 60 à 74 ans : 11,8 %
- 75 ans et plus : 3,6 %

Nombre total de logements : 4 993

dont 68,1 % de maisons individuelles et 31,9 % de logements collectifs

> Un réseau routier :

- environ 3,5 km de routes nationales
- environ 5,0 km de routes départementales
- environ 42 km de routes communales

> des liaisons avec ses voisins et la province :

- Autoroute A6
- RN7
- Francilienne (A104)
- SNCF ligne RER/D

Mais c'est aussi :

- ✓ des écoles,
- ✓ un collège,
- ✓ un lycée,
- ✓ une bibliothèque,
- ✓ des gymnases,
- ✓ plusieurs terrains de sport,
- ✓ un stade nautique départemental etc...

C'est enfin :

De nombreux quartiers différents les uns des autres, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir pour mieux vous faire découvrir cette multitude de lieux, de gens et d'habitudes qui font le charme de notre ville. Mais pour autant, MENNECY n'est pas une cité dortoir, tant la vie culturelle, sportive, associative, commerciale et industrielle y est riche et animée.

Jugez plutôt :

MENNECY, ville culturelle :

L'espace culturel, un des joyaux de la ville permet à tous de disposer tout au long de l'année, de la culture sous toutes ses formes ; musique, lecture, arts plastiques, théâtre, cinéma, expositions diverses, conférences etc...

MENNECY, ville sportive :

On peut pratiquer à MENNECY, près de 22 sports différents au sein de 50 associations. Chaque année des manifestations sportives de dimensions nationales ou régionales sont organisées.

MENNECY, ville associative :

Près de 25 associations différentes travaillent quotidiennement sur MENNECY pour vous faire découvrir leurs activités.

MENNECY, ville ouverte :

MENNECY est jumelée avec RENNINGEN (Allemagne) COUNTESTHORPE (Grande Bretagne) et entretient des relations privilégiées avec OCCHIOBELLO (Italie).

MENNECY, ville commerciale et industrielle :

Des espaces d'activités commerciales et/ou industrielles confèrent à notre ville, cet aspect économique et urbain indispensable à toute commune moderne.

Alors... nous vous disons, A bientôt dans vos quartiers !

(1) Source Mennecy Coup de Cœur de Nicole DUCHON
 (2) 1 hectare (ha) = 10 000 m²
 (3) 1 mètre-cube (m³) = 1 000 litres

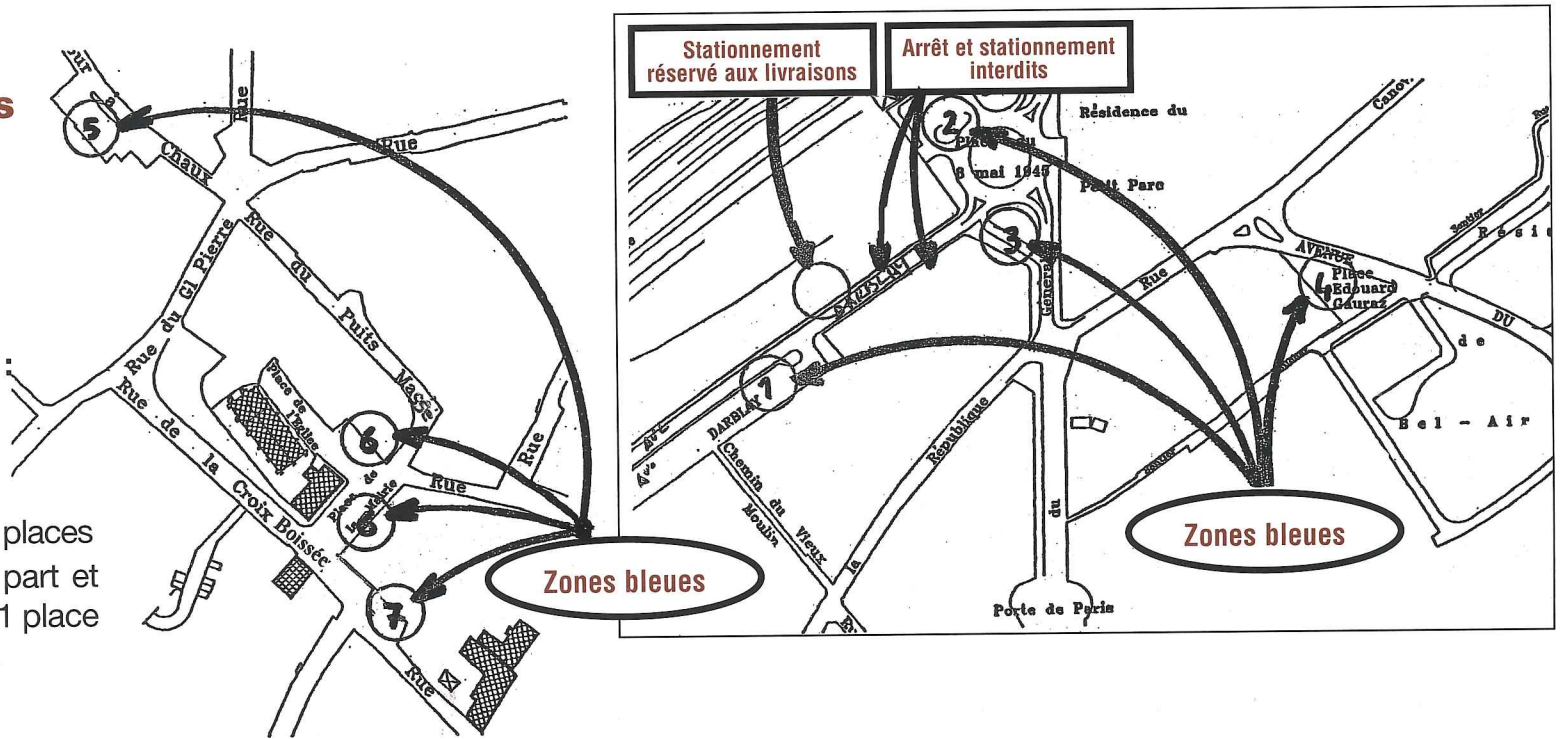
CREATION DE ZONES BLEUES

Afin de satisfaire un grand nombre d'habitants et de faciliter l'accès à nos commerces de proximité, la Commune va mettre en place pour le début du mois de juin 2002 un certain nombre de places de stationnement existantes en zone bleue.



Les secteurs concernés sont les suivants :

- 1/ Parking avenue Darblay : 14 places + 1 place handicapés
- 2/ Place de la Gare : 4 places + 1 place handicapés
- 3/ Parking résidence du Clair Logis : 6 places + 1 place handicapés
- 4/ Place Edouard Gauraz : 14 places + 1 place handicapés
- 5/ Parking rue du Four-à-Chaux : 16 places
- 6/ Place de la Mairie : 5 places de part et d'autre de la fontaine ; 11 places + 1 place handicapés devant les commerces
- 7/ Rue de l'Arcade : 4 places



Communiqué de la brigade de gendarmerie de Mennechy

La nouvelle mise en place des règles de stationnement et de circulation sur la commune de MENNECY va obliger les conducteurs à modifier leurs comportements.

Pour vous inciter à respecter les règles de stationnement et faciliter la circulation des véhicules et des piétons sur les axes concernés, le Commandant de Brigade rappelle que les usagers qui ne les appliquent pas s'exposent :

Pour les emplacements de stationnement en zone bleue :

- > **Stationnement irrégulier en zone bleue :**
 - Dispositif de contrôle mal placé (article R.417-6° du Code de la Route) amende de 11 €
 - Absence de dispositif de contrôle de durée (article R.417-3° du Code de la Route) amende de 11 €
 - Apposition d'un dispositif de contrôle non conforme (article R.417-3 du Code de la Route) amende de 11 €

Pour les stationnements sur des emplacements non autorisés

- > Arrêt ou stationnement de véhicule sur un emplacement interdit par un règlement de police (article R.417-6° du Code de la Route) amende de 11 €
- > Arrêt ou stationnement de véhicule gênant l'accès à un autre véhicule ou son dégagement (article R.417-10/11, 5° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €
- > Stationnement gênant de véhicule devant l'entrée carrossable d'un immeuble riverain (article R.417-10/111, 1° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €
- > Stationnement gênant en double file (article R.417-10/III, 2° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €
- > Arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté (article R.417-10/11, 2° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €

Pour les stationnements du côté interdit

- > Stationnement du côté interdit sur une voie à stationnement unilatéral ou alterné semi-mensuel (article R.417-2° du Code de la Route) amende de 11 €

Pour les stationnements sur des emplacements réservés

- > Arrêt ou stationnement gênant de véhicule sur un trottoir, passage ou accotement réservé aux piétons (article R.417-10/11, 1° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €
- > Arrêt ou stationnement gênant d'un véhicule réservé aux véhicules affecté à un service public (article R.417-10/11, 2° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €
- > Arrêt ou stationnement gênant sur un emplacement réservé aux véhicules de grands invalides (article R.417-10/II, 8° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €
- > Arrêt ou stationnement gênant sur un emplacement réservé au stationnement des taxis (article R.417-10/11, 6° du Code de la Route) mise en fourrière immédiate du véhicule et amende de 35 €

Circulation en sens interdit

- > Inobservation par un conducteur de la signalisation mise en place par arrêté (SENS INTERDIT pour fêtes - marches - épreuves cyclistes et toutes manifestations qui nécessitent une interdiction de circuler par arrêté municipal) (article R.411-26 du Code de la Route) amende de 35 €
- > Circulation en sens interdit (article R.412-28 du Code de la Route) convocation devant le Tribunal de Police, retrait de 4 points sur le total de 12 que vous devez avoir sur votre permis de conduire, suspension de permis de conduire et amende pouvant aller jusqu'à 380 €

Pour permettre à tous de jouir de la conduite de véhicule ou de la marche, le commandant de la brigade vous demande de respecter les règles.

L'Adjudant-Chef RENAUX, Roch
Commandant la Brigade

Congés boulangerie

- ✓ BOULANGERIE J. AUDINOT - Centre Commercial de la Verville : fermée en août
- ✓ AU SOUFFLE NORMAND - 3 rue de Milly : fermée en août
- ✓ AUX GRAINS DE CEZANNE - Centre Commercial Paul Cézanne : pas de fermeture
- ✓ BOULANGERIE M. FLAMME - Rue de Milly : fermée en juillet
- ✓ BOULANGERIES DU BEL AIR et AVENUE DARBLAY : fermées du 6 au 28 août

CENTRE DE LOISIRS

1. Retour du Séjour Hiver



Comme chaque année le Centre de Loisirs a organisé un séjour au ski, cette année la destination était les **Carroz d'Arraches** dans les hautes Alpes, 45 enfants de 7 à 12 ans s'y sont rendus du 23 février au 2 mars dernier. Les enfants ont pu profiter des joies de la neige : luge, batailles de boules de neige, cours de ski avec moniteurs diplômés de l'ESF ; mais aussi des nombreuses veillées organisées par l'équipe d'encadrement ! Séjour qui s'est terminé dans la joie et la bonne humeur par la remise des étoiles à nos jeunes champions et par une petite fête tardive qu'à aucun prix l'on aurait manqué (vive les veillées et les boums !)

2. Préparation des Séjours été

- Deux séjours Accro Branche sont organisés :
 - du 29 juillet au 2 août 2002
 - du 5 au 9 août 2002
- au Châlet Refuge de Breuil à DUN LES PLACES.

25 places sont disponibles pour chacun des séjours.

Alors si vous souhaitez évoluer dans les arbres durant une semaine, passer une nuit en bivouac, participer à des animations pédagogiques, des découvertes, de l'initiation à l'environnement, etc, n'hésitez plus !!!

Pour toute inscription s'adresser au Centre de Loisirs Joseph JUDITH au 01.64.57.02.77.

- Le centre de loisirs sera également ouvert en juillet et en août pour

accueillir les enfants de 3 à 12 ans. Diverses activités ou sorties leur seront proposées : "cité des étoiles", "Mer de sable", "Fami Parc", séances canoë-kayak (eau plate et eau vive), boîte ludique, piscine, diverses activités sportives ou culturelles. Des mini camps seront également organisés afin de familiariser les enfants avec la nature et la vie en collectivité.



Toutes les sessions en centre de vacances ou en centre de loisirs sont encadrées par les animateurs permanents du centre de loisirs qui vous attendent pour des **semaines de plaisir et de rire.**

Inscriptions pour les vacances de juillet et août : du 6 mai au 7 juin 2002 (attention aux retardataires ...).



Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Rappel des heures d'ouverture du C.C.A.S.

Lundi au Vendredi : 8 h 00 à 12 h 30 – 13 h 30 à 17 h 30

Permanence le **1^{er} samedi de chaque mois** de 9 h 00 à 12 h 00 assurée par la responsable du service et un agent.

Madame RASCOL, Adjoint au Maire, déléguée aux Affaires Sociales, au Logement et à l'Emploi assure aussi cette permanence et reçoit sur rendez-vous.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Menneçy tient à remercier tous les généreux donateurs qui se sont manifestés par des dons en espèces ou lors de quêtes de mariages, ainsi que tous ceux qui nous ont offert leurs bons d'achats de Noël en faveur des personnes en difficulté.

Afin de mieux faire connaître la vie et les services que nous offrons tous les jours aux Menneçois, nous vous présentons les résultats chiffrés de nos interventions.

DOSSIERS SOCIAUX	NOMBRE DE DOSSIERS
Aide sociale	49
Cartes de transport	98
Reconnaissance de handicap	105
Revenu Minimum d'Insertion	41
Obligations alimentaires	19
Prestations spécifiques	6
Téléassistance	85
Secours aux familles les plus démunies	68
PERSONNES AGEES	NOMBRE DE DOSSIERS
Spectacles gratuits	207
Journées gastronomiques	44
Bon d'achat de Noël	509
Repas de Noël	209
Plateaux repas	8510
Aides ménagères	41
LOGEMENTS SOCIAUX	NOMBRE DE DOSSIERS
Demandes enregistrées	166
Attributions	42
Mutations	9
ANTENNE EMPLOI	NOMBRE DE DOSSIERS
Candidats reçus	66
Dossiers étudiés	177
Postes pourvus	103

Nous vous rappelons que pour bénéficier des sorties, activités et informations du 3^e âge, vous devez avoir plus de 65 ans et il est impératif que vous soyez inscrits auprès de notre service.

La Caisse des Ecoles

Qu'est-ce que la Caisse des écoles ?

C'est sûrement la question que se sont posés les parents d'élèves des écoles élémentaires et maternelles de MENNECY lors de la réception du courrier envoyé par le Service Scolaire le 18 Février 2002 les informant de la date de l'Assemblée Générale de la Caisse avec appel de candidatures et également appel de dons.

Pour ceux qui ont pu confondre le rôle de la CAISSE DES ECOLES avec celui des coopératives scolaires (car un seul candidat s'est proposé et l'assemblée générale du 7 mars 2002 n'a pu avoir lieu), une mise au point et un petit rappel historique semblent nécessaires :

"La création de Caisses des Ecoles fut autorisée par la loi du 10 Avril 1867 mais à titre facultatif pour les communes. Cela se comprenait car à l'époque, l'enseignement primaire n'était pas obligatoire.

Mais le principe de l'obligation scolaire ayant été posé en 1882, la création de Caisse des Ecoles devint obligatoire pour les collectivités municipales....

La Caisse des Ecoles est créée par une délibération du Conseil Municipal approuvée par le préfet (L-10 avril 1867 art.15)".

D'après les textes d'origine, *"la mission des Caisses des Ecoles est d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles primaires publiques par des récompenses sous forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant les livres et les fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur distribuant des vêtements, des chaussures et pendant l'hiver des aliments chauds".*

Aujourd'hui, dans notre commune, notre Caisse des Ecoles a pour objet de faciliter les activités scolaires

diverses (sorties, spectacles etc...). Elle apporte également une aide aux enfants dont les parents ont des difficultés financières pour partir en classe de découverte ou autre. Notre Caisse des Ecoles fonctionne uniquement avec des dons (quête de mariage), des frais d'écologie (frais de scolarité des enfants habitant une commune extérieure et scolarisés à Menneçy).

La société de la Caisse des Ecoles comprend des membres bienfaiteurs et des membres souscripteurs. Le titre de membre bienfaiteur de la Caisse des Ecoles sera acquis par le versement d'un don, le titre de membre souscripteur résultera d'un engagement de versement annuel.

Enfin, la Caisse des Ecoles est administrée par un comité formé par :

- le Maire Président,
 - les Inspecteurs et Inspectrices Primaires et les Inspectrices des écoles maternelles de la circonscription,
 - un membre désigné par le Préfet,
 - quatre conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
 - cinq membres élus par l'assemblée générale des sociétaires de la caisse.
- Ce comité, présidé par le Maire, élit, chaque année, un vice-président, un secrétaire, un trésorier.

Toutes les fonctions du Comité de la Caisse des Ecoles sont essentiellement gratuites.

Toutes les personnes intéressées, désirant proposer leur candidature ou souhaitant davantage de précisions peuvent contacter le Service Scolaire au numéro suivant : 01 69 90 80 68 et seront informées de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu au mois de Mai 2002

Nous voudrions enfin remercier encore une fois nos généreux donateurs.

COMMUNIQUÉ SNCF

Pour améliorer votre confort,
la SNCF entreprend des travaux de rénovation
sur la ligne **RER D**
du 8 au 12 mai 2002

La circulation des trains sera totalement interrompue
entre Juvisy et Corbeil sur les deux branches (Vallée et Plateau).

Tous les trains du **RER D**
circuleront aux horaires du dimanche.

Un service de substitution par cars sera mis en place
pour desservir les gares situées entre Juvisy et Corbeil-Essonnes.



la vie des associations... la vie des associations...

Amicale Philatélique Menneçoise

Réunion salle Marianne 1 de 20 h 45 à 22 h 15
les 8 et 29 avril 2002, 13 mai 2002,
10 juin 2002, 7 et 28 octobre 2002

Reprise des activités : 16 septembre 2002

Nouveautés France et ex pays de la Communauté
Abonnement timbre magazine
Matériel philatélique, albums, classeurs
Echanges sur tables, prêt d'ouvrages.

Les Menneçois intéressés
peuvent venir nous rendre visite.

100 cartes postales anciennes de Mennecey
à vendre pour particuliers.



Club d'Échecs de Mennecey



Dimanche 4 février 2002, deux de nos
joueurs s'étaient inscrits aux qualifica-
tions départementales de l'Essonne du
CHAMPIONNAT DE FRANCE dans leur caté-
gorie, **POUSSINS ET PETITS POUSSINS**.
Plus de soixante passionnés du jeu
d'échecs se présentaient à cette compéti-
tion. Ces qualifications eurent lieu à BURES
SUR YVETTE. Compétition organisée par
Monsieur Dante MENGHI, Président du Club
d'Échecs de cette commune, que nous
remercions pour la bonne organisation.

Nos compétiteurs, Mademoiselle Lou BERAUD,
première féminine, s'est vu remettre une
magnifique coupe. Monsieur Corentin
GARREAU, à l'issue des 7 rondes se classait
second, chez les garçons. Les excellents
résultats de nos deux représentants leur
permettront de participer à la prochaine
étape qui sera régionale, en Ile de France.
Félicitations à nos gagnants pour la suite de
cette compétition qui aura lieu à ENGHEN
les BAINS. Puis espérons-le, rendez-vous
pour la finale, à HYERES, en juin 2002.

MENOR INVEST

Vous vous passionnez
pour la Bourse,
il existe un club à Mennecey.
Pour tous renseignements,
contactez **MENOR INVEST**
Tél. 01.64.57.11.60
ou 01.64.57.00.11

Tennis Club de Mennecey



Situés dans la Parc de Villeroy les
14 courts du Tennis Club de Mennecey
vous accueillent tous les jours de 9 h 00
à 20 h 30 pour vous initier ou pratiquer
votre sport favori.

Nombre d'adhérents : 668 dont 360
jeunes en Ecole de Tennis.

Cotisation annuelle pour l'année
sportive : Adulte : 153 € - Jeune : 68 €
Pour les cours se renseigner au Club :
01.64.57.22.09

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Masculin : Nationale 2. Dimanche
12 mai : T.C.M. reçoit le Stade Bordelais,
Dimanche 9 juin : T.C.M. reçoit T.C.
Perpignan

Féminin : Nationale 3. Dimanche 12 mai :
T.C.M. reçoit T.C. Hyères,
Dimanche 2 juin : T.C.M. reçoit T.C. Borgo.



Le vingtième anniversaire
du club restera dans nos
souvenirs.

Après une sélection de 3 gym-
nastes en Fédéral Individuel
pour la Finale FRANCE qui s'est
déroulée à VALENCE fin janvier,
6 ensembles menneçois se sont
qualifiés pour la Finale des
CHAMPIONNATS DE FRANCE
des Divisions Fédérales, pré-
vue à BORDEAUX les 18 et
19 Mai 2002. ! 29 Filles parti-
ront donc à la Pentecôte et sou-

haitons leur bonne chance. **Leur
sélection a été brillante puisque
3 équipes sont championnes de
l'Ile de France** (Senior DF1,
Junior DF3 et Duo DF2) l'équi-
pe Junior DF1 est 3^e, l'équipe
Benjamine DF1, 4^e, et les
minimes, 5^e.

Bravo à toutes ces gymnastes et
à leurs entraîneurs, qui portent
très haut les couleurs de notre
commune et merci à tous les
bénévoles et à l'équipe munici-
pale du service des sports.

MENNECEY-RENNINGEN : 20 ans d'amitié 1982 - 2002

Le 12 juin 1982 devant
L'Orangerie, sous un magnifique
soleil, en présence de Monsieur le
Préfet de l'Essonne et de très nom-
breuses personnalités du monde
civil et militaire, Jean-Jacques
ROBERT, Maire de Mennecey et
Bernhard MAIER, Bourgmestre
signaient la Charte de Jumelage. Un
lâché de pigeons, l'Hymne
Européen chanté par l'Ensemble
Vocal accompagné par la Société
Musicale symbolisaient cette union
qui ouvrait une ère riche en ren-
contres. L'autoroute de l'Est pendant
ces vingt ans a été l'artère qui unis-
sait les deux communes avec les
passages, dans les deux sens, de
cars, de voitures. Quelquefois
l'avion, le train voire la bicyclette
ont été les moyens de locomotion.

Lycéens, collégiens, associations
culturelles, sportives, conservatoire,
sapeurs pompiers, élus, administra-
tions communales, pasteurs, curés
et anciens combattants se sont ren-
contrés sur les contreforts de la Forêt
Noire ou dans la Vallée de
l'Essonne.

Versailles, Fontainebleau, Vaux le
Vicomte... Paris sont connus de nos
amis de Renningen. Il en est de
même de Stuttgart, Heidelberg,
Tubingen, Baden Baden qui n'ont
plus de secrets pour les Menneçois.
De nombreux liens familiaux se sont
créés et il n'est pas rare de croiser en
ville des plaques d'immatriculation
BB (Kreis de Boblingen).

Durant le week-end du 1^{er} et 2 juin
à RENNINGEN, Joël MONIER,

Maire de Mennecey et Wolfgang
FAIST, Bourgmestre de Renningen
renouveleront le serment de jume-
lage. La même cérémonie se dérou-
lera début novembre à Mennecey.

Si vous souhaitez participer aux acti-
vités de Jumelage de Mennecey avec
Renningen (Bade de Wurtemberg),
Countesthorpe (Leicestershire),
Occhiobello (Emilie Romagne) vous
pouvez prendre contact avec
l'Association Mennecey Jumelage,
Président Jean-Claude Gilles, 10 bis
rue du Bel Air, 91540 Mennecey.

Si vous désirez vous familiariser
avec les langues de Goethe, de
Shakespeare ou de Dante, informez-
vous auprès du service Culturel de
la Commune au 01 69 90 00 37 ou
01 69 90 04 92.

LOISIRS

AGENDA

Le Cinéma "Atmosphère" vous propose
(N'hésitez pas à appeler au **01 69 90 04 92**)

Mercredi	24 avril	" Amen " avec	14 h 30
Vendredi	26 avril	Ulrich TUKUR, Mathieu KASSOVITZ,	20 h 30
Samedi	27 avril	Ulrich MUHE, Michel DUCHAUSSOY,	15 h 00
Dimanche	28 avril	Ion CARAMITRU, Marcel IURES,	16 h 00
Mardi	30 avril	Friedrich VON THUN	20 h 30

Mercredi	8 mai	" Monsieur BATIGNOLE " avec	14 h 30
Vendredi	10 mai	Gérard JUGNOT, Jules SITRUK, Michèle GARCIA,	20 h 30
Samedi	11 mai	Jean-Paul ROUVE, Alexia PORTAL,	15 h 00
Dimanche	12 mai	Violette BLANCKERT, Daphné BAIWIR,	16 h 00
Mardi	14 mai	Gotz BURGER, Elisabeth COMMELIN, Hubert SAINT-MACARY	20 h 30

Autres manifestations

Dimanche	28 avril	Foire Antiquités Brocante	Parc de Villeroy 9 h 00 à 18 h 00
Mercredi	8 mai	Commémoration Point de départ : 9h30 Mairie d'Ormay	Recueillement Monument aux Morts 11 h 15
Samedi	11 mai	Concert de Musique et de Littérature Allemandes	Contacteur la Bibliothèque au 01.64.57.31.54
Dimanche	12 mai	Braderie de Printemps Marché aux Fleurs	Centre Ville 7 h 00 à 18 h 00
Jeudi	16 mai	Club des Lecteurs	Salle Marianne II 9 h 30 à 11 h 30
Samedi	25 mai	Cabaret : " Glamour Paradise "	Espace Culturel 20 h 30
Samedi Dimanche	25 mai & 26 mai	Exposition de Tableaux de Mosaïques	Espace Culturel 14 h 30 à 18 h 30
Mercredi	29 mai	Spectacle Petite Enfance : " Le voyage de Mélodie " à partir de 9 mois jusqu'à 4 ans	Salle Marianne II 9 h 45 (durée 30 minutes)
Vendredi	31 mai	Festival de Musique traditionnelle Tremplin Rock	Espace Culturel 21 h 00
Dimanche	9 juin	Exposition " Les Artisanales "	Salle de la Cheminée 10 h 00 à 19 h 00
Dimanche	16 juin	Fête du Parc	Parc de Villeroy 11 h 00 à 18 h 00
Mardi	18 juin	Appel du 18 Juin	Mémorial 19 h 00
Vendredi	21 juin	Fête de la Musique	Parc de Villeroy 21 h 00 à 01 h 00

ERRATUM

Fête du Parc
Dimanche 16 Juin 2002
au lieu du Dimanche 9 Juin 2002

Eaux et Fontaines de Mennecy

La 5^e fête nationale du Patrimoine de Pays,
petit patrimoine non protégé du quotidien de nos ancêtres

Le thème choisi cette année est le bois : de l'arbre à l'œuvre, de la forêt au bâti. Fidèle à leurs engagements les Eaux et Fontaines de Mennecy, de concert avec les associations menneçoises et la municipalité, préparent une jolie surprise pour le dimanche 23 juin 2002.

Contactez-nous au **01 64 57 07 82**

Nouvelle animation à Mennecy

Le 4^e dimanche de chaque mois, d'avril à octobre,

Dans l'allée centrale du Parc de Villeroy

FOIRE • ANTIQUITES • BROCANTE

Exposants professionnels - Entrée libre

Première foire exposition :

le dimanche 28 avril 2002 de 9 h 00 à 18 h 00

Ci-dessous le calendrier des prochaines expositions :

- > 26 mai 2002
- > 23 juin 2002
- > 28 juillet 2002
- > 25 août 2002
- > 22 septembre 2002
- > 27 octobre 2002

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

8-9 juin 2002 Journées Nationales

La peur du lendemain, l'angoisse devant son foyer détruit, l'errance et l'isolement, la dépendance et la maladie... Dans les plis de nos sociétés, les détresses, visibles ou invisibles, font cortège, appelant un sursaut sans cesse renouvelé de solidarité.

C'est dans cet univers que la Croix-Rouge intervient au quotidien. Discrète par vocation, taillée pour l'action, **la Croix-Rouge est née pour servir.** L'engagement de ses 60 000 bénévoles, répartis dans 1 200 sites à travers la France, s'inscrit dans cette volonté permanente de combattre les souffrances.

Mais pour être présente partout où le droit fondamental à la dignité est bafoué, pour continuer à servir, en toutes situations, **la Croix-Rouge a besoin de vous.**

C'est pourquoi elle descendra dans la rue, à la rencontre du public, pour sa quête annuelle les 8 et 9 juin 2002.

Donner à la Croix-Rouge Française, c'est partager avec elle l'espérance d'une solidarité permanente en faveur de ceux qui en ont besoin, aujourd'hui et demain.

Le **dimanche 12 mai** prochain, à l'occasion de la **Braderie de Printemps** et de son **Marché aux Fleurs**, venez nombreux découvrir une animation particulière avec nos D.J. et notre spectacle de rues qui, nous l'espérons, amusera les petits comme les plus grands. Nous attendons les exposants à partir de 6 heures du matin et les chineurs à partir de 9 heures.

Nous vous souhaitons une journée riche en découvertes et divertissements et bien sûr... bienvenue au soleil.

